

### PDGB Avocats : la transversalité au service de la proximité

Depuis 1985, le cabinet d'avocats indépendant PDGB Avocats accompagne les entreprises et leurs dirigeants sur l'ensemble de leurs problématiques juridiques. Une approche globale, en France et à l'international, proposée par les 22 associés et 50 avocats du cabinet, dont Olivier Decombe, avocat associé.



PDGB  
avocats

**Quelle est la spécificité du cabinet ?** Nous sommes principalement tournés vers les entreprises et leurs dirigeants dont nous suivons l'ensemble des problématiques à travers nos 9 départements. Chaque avocat possède une expertise précise dans le droit – je suis par exemple fiscaliste – et fait appel si besoin à diverses spécialités en interne pour ses dossiers. En 2017, environ 1/3 de nos dossiers implique ainsi plusieurs compétences au sein de notre cabinet.

**Vous fonctionnez donc en mode collaboratif ?** Notre taille humaine nous permet d'échanger facilement et rapidement. La transversalité est un pilier de notre développement et de l'évolution de nos collaborateurs. J'ai moi-même rejoint le cabinet en 2007 en tant qu'avocat et j'y suis devenu associé en 2012, à l'image d'une dizaine d'autres associés. Nous avons à cœur de valoriser les compétences. Chacun peut devenir associé. C'est un gage de fidélité de la part de nos collaborateurs mais aussi de nos clients.

**Comment participez-vous au réseau TerraLex ?** Le réseau regroupe pas moins de 160 cabinets et 17 000 avocats dans plus de 100 pays. Nous pouvons donc accompagner nos clients sur leur développement international à travers une connaissance du droit local. En parallèle, nous conseillons des entreprises étrangères sur leur implantation en France.

**PDGB Avocats - 174 avenue Victor Hugo 75116 Paris**  
Tél. : 33 (0)1 44 05 21 21 / <https://www.pdgb.com>